



Ambassade près le Royaume de Belgique,  
le Grand-duché de Luxembourg  
et l'Union Européenne

République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline – Travail

N° 269 / AMBACI/BL/ID

L'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire présente ses compliments au Secrétariat Général (Bureau des Accords) du Conseil à Bruxelles, et, conformément aux dispositions de l'article 75(3) de l'Accord de Partenariat Economique d'étape vers un APE régional Afrique de l'Ouest, entre la Côte d'Ivoire, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres d'autre part, à l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, l'instrument en date du 23 août 2016, par lequel le Président de la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, ratifie ledit Accord, suivant les dispositions constitutionnelles ivoiriennes.

L'Ambassade voudrait être informée en retour de la suite qui sera réservée à cette formalité.

L'Ambassade de la République de Côte d'Ivoire remercie le Secrétariat Général du Conseil à Bruxelles, de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa très haute considération.

Bruxelles, le 24 août 2016.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE	
SGE16/08387	
Reçu le	24 -08- 2016
DEST. PRINC. ....	M. SCHIAVO
DEST. COPISTES .....	
Service Juridique	

Bureau des Accords



Secrétariat Général du Conseil

Bureau des Accords

**BRUXELLES**

234 Avenue Franklin Roosevelt 1050 Bruxelles. Téléphone: 02 661 34 502 672 23 57 Fax: 02 672 04 91 ; E-mail : [mailbox@ambacibnl.be](mailto:mailbox@ambacibnl.be) site web : [www.ambacibnl.be](http://www.ambacibnl.be)

# *République de Côte d'Ivoire*



## *Ratification*

*du Président de la République de Côte d'Ivoire*

# ***Alassane OUATTARA***

*Président de la République de Côte d'Ivoire,*

*A tous ceux qui ces présentes lettres verront,*

*Salut :*

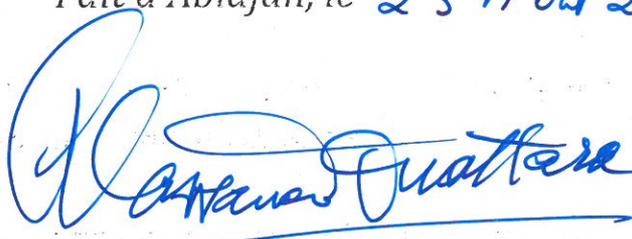
*Ayant vu et examiné l'Accord de Partenariat Economique d'étape entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, signé respectivement à Abidjan, le 26 novembre 2008 et à Bruxelles, le 22 janvier 2009.*

*Nous l'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties, en vertu des dispositions qui y sont contenues et conformément à l'article 84 de la Constitution.*

*Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé et promettons qu'il sera inviolablement observé.*

*En foi de quoi, nous avons donné les présentes, revêtues du Sceau de la République.*

*Fait à Abidjan, le 23 Août 2016*



*Le Président de la République*

DECRET N° 2016-670 DU 12 AOUT 2016  
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT  
ECONOMIQUE INTERIMAIRE ENTRE LA COTE D'IVOIRE ET  
L'UNION EUROPEENNE SIGNE LE 26 NOVEMBRE 2008

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'Accord de Partenariat Economique intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, signé le 26 novembre 2008 ;
- Vu** loi n° 2016-669 du 12 août 2016 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord de partenariat Economique Intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, signé le 26 novembre 2008 ;
- Vu** le décret n°61-157 du 18 mai 1961 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n°2016-02 du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-21 du 27 janvier 2016 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2016-339 du 25 mai 2016,

**DECRETE :**

**Article 1** : Est ratifié l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne, signé le 26 novembre 2008.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 août 2016

Copie certifiée conforme à l'original  
Le Secrétaire Général du Gouvernement



A blue ink signature of Atté Eliane BIMANAGBO, written in a cursive style.

Alassane OUATTARA

Atté Eliane BIMANAGBO

Préfet

N° 1600550